



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
Tél : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr

COLLECTIF FEDERAL DES ORIGINAIRES DE L'OUTRE-MER

La mobilisation syndicale a imposé un premier recul au Ministre de l'Outre Mer qui voulait réduire les bonifications pour la retraite, acquises pour service hors d'Europe(BSHE) accompli dans les départements et collectivités d'Outre Mer, et ce, par le biais de sa réforme de l'Indemnité Temporaire de Retraite (ITR). Mais, vigilance !! Car au passage, en introduisant le centre des intérêts matériels et moraux (CIMM) dans la réforme de l'ITR, il fait le lien aussi avec la réforme du congé bonifié, toujours d'actualité.

C'est quoi l'I.T.R. ?

L'indemnité temporaire de retraite est un complément de retraite qui compense la « vie chère » dans les DOM et TOM (ex : le coût de la vie est supérieur à la métropole de 35% à l'Ile de la Réunion et de 75% en

Nouvelle Calédonie !!). C'est, en fait, la continuité au moment du départ en retraite, de ce qui est versé en activité.

Alors, pour une poignée de hauts fonctionnaires servant de boucs émissaires, parce qu'ils toucheraient de trop grosses indemnités !! on va la supprimer progressivement (d'ici 2028) pour la masse des petites catégories C et B, en particulier à l'Ile de la Réunion où, par l'action, l'égalité de traitement a été obtenu avec les fonctionnaires venus de métropole ; ce qui aurait du être étendu à la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Mayotte. Il faut noter qu'à l'Ile de la Réunion, la moitié des retraités sont au minimum vieillesse et que 52% des Réunionnais sont en dessous du seuil de pauvreté.

ALORS NON !! Il n'y a pas de parachutes dorés dans la fonction publique et encore moins dans les DOM TOM.

Après deux séances de concertation, le Ministre se permet de faire passer sa réforme en CATIMINI dans le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale par un article 62, dont la rédaction :

Ne tient aucunement compte des propositions des organisations syndicales ; S'est faite sans séance de négociation ; Introduit des mesures de réduction de bonifications non annoncées lors des concertations. Bravo, le dialogue social !

C'est un déni avéré de démocratie, d'autant que les Confédérations des DOM TOM n'ont été ni invitées ni consultées. C'est seulement à la lecture du PLFSS que les organisations syndicales découvraient le FORFAIT du Ministre.

Les réactions ne se sont pas fait attendre. Dès le mois de juillet, la CGT dénonçait les attaques, puis il y eut de fortes manifestations en octobre dans les DOM TOM.

Depuis, aussi discrètement l'article 62 est devenu 63 avec la suppression de l'alinéa remettant en cause les bonifications.

Notre action du 6 Mai 2008, avec 2000 manifestants à Paris, a fait reculer le projet du Délégué Interministériel P. Karam, qui pensait le boucler fin juin.

Depuis, le projet de réforme est en attente chez le 1er Ministre qui confirme que le dossier reste de la responsabilité du Ministre de l'Outre Mer et du Délégué Interministériel, ce que la CGT a toujours contesté. Le congé bonifié étant un droit particulier attaché au statut de la Fonction publique, il devrait se négocier à la Fonction publique. Il y a vice de forme.

Il connaît très bien (en tant qu' élu de Seine-et-Marne - 77), l'utilisation abusive et arbitraire par les Directions des textes d'application du congé bonifié. Un exemple : le Directeur de l'hôpital de Melun (77) décide que la « résidence habituelle » est la résidence principale ! Il exige pléthore de critères pour déterminer le CIMM des intéressés. En finalité, il peut se vanter de résorber le déficit de l'établissement sur le dos des originaires de l'Outre Mer : 20 refus par an, 59 ayants droit sur 60 qui ne partent plus !

En clair, MR JEGO, en introduisant le CIMM en l'état sait qu'il va écarter de nombreux bénéficiaires du complément de retraite. Par ailleurs, il connaît parfaitement les revendications de la CGT : suppression

immédiate de la notion de résidence habituelle et deux critères maximum pour prouver de son CIMM (naissance ou sépulture dans les DOM). Seules solutions pour éviter les discriminations et faire partir tout le monde. C'est la priorité n° 1 de la CGT.

La 1ère bataille gagnée contre la suppression des bonifications doit nous encourager à amplifier la mobilisation, afin que le gouvernement ne revienne pas à la charge. Les bonifications sont un obstacle à la future réforme des retraites. La loi FILLON a déjà supprimé, en 2003, des bonifications pour les mères de famille.

Déjà, au nom de la réduction des déficits publics :

le statut de la Fonction publique est sérieusement menacé, les fonctionnaires connaissent déjà le blocage des rémunérations depuis de très nombreuses années, les pertes massives d'emplois statutaires, la réduction drastique des budgets, Et ce, au détriment du service rendu à la population. En pleine crise économique, provoquée par un système capitaliste qui ne pense qu' à accumuler des profits spéculatifs démentiels au détriment de la grande masse des gens, MR JEGO décide de la liquidation des droits particuliers :

Réforme de l'ITR = 392 millions d'économies ;

Réforme des congés bonifiés = 450 millions d'économies.

LES ORIGINAIRES D'OUTRE MER DANS L'ACTION LE 11 DÉCEMBRE

LES ORIGINAIRES DES DOM TOM DISENT STOP !!

Ils seront dans l'action pour dire « Non, ça suffit » : 400 ans d'esclavage ont permis l'enrichissement de grandes familles Françaises et fait le lit du système capitaliste.

Il y a suffisamment de profits inutilisés pour financer des droits améliorés pour tous, dans le public comme dans le privé.

RENDEZ-VOUS LE 11 DECEMBRE, NOMBREUX ET MOTIVES, POUR FAIRE PLUS FORT QUE LE 6 MAI

Ils invitent leurs collègues de métropole à s'associer à leur action, car en défendant les droits particuliers, c'est le statut de la Fonction publique que l'on protégera ENSEMBLE.

MR JEGO, lui, se dit prêt à reprendre le dossier et se prononce pour une réforme rapide du congé bonifié, dont le contenu ne serait pas encore défini (sic!).